



INDICE DE GOUVERNANCE 2008

MODULE DE COLLECTE DES DONNÉES

**Indice de gouvernance provinciale en Indonésie:
Formation des chercheurs**

Karawaci, 9-10 août 2008

Table des matières

- I. Présentation de l'indice de gouvernance
 - A. Contexte et objectif
 - B. Domaines, principes et indicateurs
- II. Directives pour la sélection de la source des données
- III. Instruments et directives pour remplir les Instruments
 - A. Formulaire de données objectives
 - B. Directives pour les entretiens avec les WIP
 - C. Directives pour des entretiens complémentaires
 - D. Flux pour la collecte de données
- IV. Gestion et calendrier de mise en œuvre
 - A. Gestion de la mise en œuvre
 - B. Calendrier d'exécution

Annexes:

- 1. Définition de chaque indicateur
- 2. Formulaire de données objectives
 - a. Gouvernement (FORMULAIRE-A1)
 - b. Bureaucratie (FORMULAIRE-A2)
 - c. Société civiles et société économique (Formulaire-A3)
- 3. Liste de questions pour les entretiens avec les WIP (Formulaire-B)
- 4. Sommaire des résultats d'entretiens avec les WIP (Formulaire-C)
- 5. Directives pour des entretiens complémentaires (Formulaire-D)
- 6. Exemple de formulaire pour les entretiens avec les WIP
- 7. Devenir un enquêteur professionnel

Chapitre 1

L'INDICE DE GOUVERNANCE - APERCU

A. Contexte et objectif

Le terme de *gouvernance* a plusieurs définitions. Presque chaque agence a sa propre définition qui convient à son contexte spécifique et ses intérêts. Le PNUD définit la *gouvernance* comme des processus, des réglementations, ou le résultat de l'interaction entre les gouvernements législatif et exécutif, la société civile, le pouvoir judiciaire, et le peuple, qui sont par la suite dénommé parties prenantes dans une zone donnée. En tant que processus, la *gouvernance* est considérée comme la manifestation de l'autorité dans le domaine de l'économie, de la politique et de l'administration dans la gestion d'un pays à tous les niveaux » (PNUD, 1997). D'autre part, la Banque mondiale définit la gouvernance sous plusieurs aspects, parmi d'autres, comme les politiques formelles et informelles qui régissent le domaine public, notamment ce qui concerne la prise de décisions. Par ailleurs, la *gouvernance* est définie comme la «capacité du gouvernement à concevoir, formuler et appliquer des politiques et de faire appliquer la peine en cas de violation de ces politiques» (BM, 1992). Le partenariat définit la *gouvernance* comme processus de formulation et de mise en œuvre des politiques grâce à l'interaction entre le bureau politique, la bureaucratie, la société civile et la société économique (marchés).

Malgré les nombreuses définitions, il existe une seule hypothèse fondamentale unique et inhérente à toutes les définitions de *gouvernance*, à savoir que la bonne gouvernance favorise la croissance de la démocratie et contribue au bien-être de la population. Ainsi, la gouvernance constitue une question fondamentale dans la réalisation des objectifs de base de toute entité politique, tant au niveau des pays que des niveaux inférieurs politiques. La question est, comment faire la distinction entre bonne gouvernance et mauvaise gouvernance? Pour vraiment répondre à

cette question, il faut être capable de mesurer la gouvernance au sein d'un espace politique de façon aussi objective que possible.

Certains pays effectuent périodiquement des évaluations de leur gouvernance pour identifier les lacunes et les mesures à prendre pour y remédier.

Pour l'Indonésie, cette évaluation est d'autant plus importante, notamment en ce qui concerne la décentralisation et la politique de d'autonomie régionale à la suite de la promulgation de la loi no. 22 en 1999. La politique de l'autonomie régionale permet des variations en termes de qualité des gouvernements locaux, en plus d'influencer la capacité de travail des autres intervenants. Dans ce contexte, il y a eu plusieurs études et évaluations sur la gouvernance. Ces études n'ont cependant pas été exhaustives dans l'évaluation de la gouvernance, du point de vue du problème/de l'aspect/de la zone ou de la zone couverte. Par ailleurs, la plupart de ces études ont été axées sur l'évaluation des performances de gouvernance au niveau de l'arrondissement/la ville. En conséquence, les études ne peuvent être d'une grande utilité pour examiner le profil complet de l'état de gouvernance dans une zone donnée, sinon que d'être utilisées comme des données comparatives.

De façon anecdotique, on entend souvent que plusieurs régions ont été caractérisées par la mauvaise gouvernance: les gouvernements incompetents, la budgétisation inappropriée et un service public inefficace. Pendant ce temps, les organisations non gouvernementales et les autres institutions démocratiques ne fonctionnent pas correctement dans ces régions. En conséquence, la corruption augmente et la croissance économique stagne, puis la tragédie humanitaire: la faim et la malnutrition se répand. D'autre part, il existe également plusieurs régions qui se sont développées pour le mieux, car elles offrent un espace pour l'innovation et donnent des réponses pertinentes aux problèmes de la bureaucratie, aux questions sociales et aux autres exigences générales.

Il est difficile d'obtenir une image complète de l'état de la gouvernance dans une région donnée en se basant sur des données anecdotiques mentionnées ci-dessus. Par ailleurs, les données qui sont de nature anecdotiques et non

exhaustives, ne nous permettent pas de saisir exactement les aspects pertinents de la gouvernance, (fondamentalement vastes et complexes). C'est le problème crucial qui doit retenir notre attention. En d'autres termes, les données empiriques ne sont pas aussi instructives pour élaborer une solution opérationnelle. Enfin, les données qui sont anecdotiques et non exhaustives vont maintenant nous permettre de comparer une région à l'autre, afin de promouvoir la concurrence et l'apprentissage croisé ou la diffusion des bonnes pratiques d'une région à l'autre.

Avec le contexte ci-dessus à l'esprit, le Partenariat estime nécessaire de formuler des indices de gouvernance en Indonésie qui sont conceptuellement exhaustifs, dotés d'une méthodologie rigide, et qui couvrent une très grande zone (toute l'Indonésie).

En général, les objectifs de la formulation de l'indice de la gouvernance provinciale sont les suivants:

- a. Evaluer les pratiques de gouvernance au niveau provincial en Indonésie
- b. Faire un classement des performances de gouvernance des provinces en Indonésie
- c. Fournir des données pour le gouvernement, à la collectivité et les autres parties prenantes pertinentes sur l'état de la gouvernance au niveau provincial en Indonésie

B. Domaines, principes et indicateurs

Dans la formulation de l'indice, le Partenariat a identifié les domaines et les principes qui à ce jour ont été couramment utilisés pour mesurer les pratiques de gouvernance. À partir des domaines et des principes identifiés, le Partenariat sélectionne un certain nombre de domaines qui seront mesurés et les principes qui seront utilisés aux fins d'évaluer les données. Les domaines et les principes retenus par le partenariat sont considérés comme les plus représentatifs de la situation socio-politique en Indonésie.

1. **Domaine**

Le domaine est le lieu où les processus politiques de gouvernance prennent place. La présente étude identifie quatre domaines de la gouvernance, à savoir:

- a) **Le gouvernement** est l'organe décisionnel au niveau provincial. "Gouvernement" se rapporte ici au gouverneur et au parlement provincial (DPRD). Le partenariat identifie les fonctions clés du gouvernement qui doivent être mesurés et qui comprennent la fonction de réglementation, la fonction de coordination du développement et la fonction d'allocation budgétaire.
- b) **La bureaucratie** est l'organe d'exécution qui fait le pont entre le gouvernement et le peuple. La bureaucratie comprend les bureaux du gouvernement et les organismes au niveau provincial. Parmi les nombreuses fonctions importantes de la bureaucratie, les fonctions essentielles qui seront évaluées dans cette étude sont le service public, la perception des recettes de la localité et la réglementation de l'économie locale.
- c) **La société civile** englobe des individus ou des groupes de personnes qui participent activement aux processus de gouvernance. Parmi les nombreuses fonctions de la société civile, le Partenariat considère que la fonction de promotion de la politique publique est la plus importante à évaluer.
- d) **La société économique** est composée d'individus ou de groupes de personnes qui travaillent dans des entreprises à but lucratif et qui sont impliquées dans la prestation de biens et de services dans le cadre des efforts visant à soutenir l'application des politiques. Les fonctions de la société économique, qui seront évaluées dans cette étude toucheront à la participation des acteurs économiques dans le processus d'appel d'offres du gouvernement et la mise en œuvre des projets.

2. **Principes**

parmi les nombreux principes mesure de la gouvernance, le partenariat sélectionne 6 principes considérés comme les plus adéquats pour le contexte socio-politique de l'Indonésie. Les principes sont les suivants:

- **Participation:** le niveau d'implication des parties prenantes dans le processus décisionnel
- **Équité:** conditions selon lesquelles les politiques et les programmes sélectionnés en matière de gouvernance sont appliqués équitablement (sans discrimination) à tous sans considération de statut, origine raciale, affiliations religieuse, ou sexe.
- **Responsabilité:** condition où les agents publics nommés ou élus sont responsables de leur conduite et répondent aux exigences du public
- **Transparence:** condition selon laquelle les décisions prises par les fonctionnaires sont claires et peuvent être observées, contrôlées et évaluées en toute liberté par la collectivité.
- **Efficacité:** condition selon laquelle les politiques et les programmes mis en œuvre ont utilisé les ressources - humaines, financières et de temps - de manière optimale
- **Efficacité:** lorsque les objectifs des politiques et des programmes (produits) sont réalisés conformément au but recherché (le mandat constitutionnel - collectivités intelligentes, prospères, justes et civilisées - devient le paramètre)

3. Indicateurs

Pour attribuer des valeurs à un principe dans un certain domaine, nous aurons besoin d'indicateurs. Les indicateurs découleront des fonctions des secteurs de la société à savoir le gouvernement, la bureaucratie, la société civile, et la société économique. Le nombre des indicateurs varie d'un principe à l'autre dans chaque

domaine, parce que l'équipe de partenariat sélectionne des indicateurs qui sont les plus importants, les plus sensibles et capables de faire la différence entre une province et les autres. Parfois, il n'y a qu'un seul indicateur retenu pour évaluer un principe - on peut alors s'en servir pour d'autres indicateurs, par extension, ce qui permet de réduire le nombre d'évaluations.

Au total, l'étude utilise 75 indicateurs. Ce nombre est réparti en 33 indicateurs pour le Gouvernement, 20 indicateurs pour la bureaucratie, 9 indicateurs pour la société économique, et 13 indicateurs pour la société civile. La répartition des indicateurs en fonction du Domaine et de la Fonction est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1.1. Nombre d'indicateurs pour chaque domaine et fonction

Domaine	Fonction	Nombre d'indicateurs
Gouvernement	Cadre réglementaire	9
	Répartition du budget	14
	Coordination du développement	10
Bureaucratie	Collecte des recettes	6
	Services publics	8
	Régulation de l'économie	6
Société économique	Appel d'offres du Gouvernement et exécution des projets	9
Société civile	Plaidoyer	13
Total		75

Code d'indication

Pour rendre plus facile l'identification, chaque indicateur sera codé. Le code sera composé de 4 caractères comme suit:

- (a) Le premier caractère (une lettre) indique la zone.
- (b) Le second caractère (un nombre) indique la fonction dans la région.
- (c) Le troisième caractère (une lettre) indique les principes de bonne gouvernance.
- (d) Le quatrième caractère (un nombre) indique le nombre d'indicateurs dans les principes.

Le code se compose comme ceci:

Domaine	Principe
G = Gouvernement B = bureaucratie E = société économique C = société civile	P = participation F = impartialité A = responsabilité T = transparence I = efficacité E = exécution

Exemple:

- (a) **G1T1** désigne le premier indicateur dans le domaine du **gouvernement**, la **première** fonction (cadre réglementaire) dans le principe de la **transparence**.
- (b) **B2F1** désigne le **premier** indicateur dans le domaine de la **bureaucratie**, la **seconde** fonction (fonction publique) pour le principe d'**équité**.

La liste complète des indicateurs, notamment leur code est présenté en **annexe 1**.

Chapitre 2

Directives pour la sélection de la source des données

Dans la formulation de l'indice de gouvernance, une série de données sont collectées pour remplir les indicateurs sélectionnés. Les données sont recueillies auprès de deux types de source de données.

La première source de données provient des "personnes bien informées" (*Well Informed Persons* ou **WIPS)**, les personnes qui interagissent directement avec les processus de gouvernance. Les données de cette source peuvent être obtenues par le biais d'entrevues structurées utilisant les directives pour mener un entretien (fournies ici). Les WIPS peuvent être divisées en deux groupes. Le premier groupe comprend les acteurs directs de l'indicateur évalué. Le gouvernement, la bureaucratie, la société économique et la société civile font partie de ce groupe.

Le deuxième groupe comprend ceux qui n'ont pas forcément directement impliqués, mais ont une interaction avec la qualité d'une bonne gouvernance. Les universitaires et les journalistes peuvent être classés dans ce groupe. Il est nécessaire d'obtenir l'avis du second groupe car ses membres sont considérés comme indépendants et critiques dans la mise en œuvre de bonne gouvernance.

La deuxième source de données, provient des données objectives, à savoir des données statistiques ou les données issues de divers documents qui démontrent la présence d'activités connexes. Les données objectives peuvent également provenir des quatre régions étudiées. Pour le premier groupe, les données dans le domaine du gouvernement en général peuvent être obtenues auprès de deux sources, à savoir (1), le Secrétariat provincial et (2), le Parlement provincial (DPRD). Pour collecter les données des deux secrétariats, on nous demandera très probablement de nous adresser au service des relations publiques.

Pour le domaine de la Bureaucratie, les données nécessaires peuvent être collectées auprès des bureaux gouvernementaux (le Bureau de la Santé, le Bureau de l'éducation, le Bureau des affaires sociales, et le Bureau de collecte des recettes), les organismes locaux (l'Agence de planification/Bappeda et BKPM), et les autres institutions gouvernementales (BPS, BPK, et BPKP). Pour remplir les données dans les deux domaines, les informations contenues sur le site officiel du gouvernement peuvent également être utilisée comme référence.

Les documents des objectifs qui seront exigés par le gouvernement et la bureaucratie seront, entre autres, les suivants:

- 1) L'APBD la plus récente (budget annuel et dépenses prévues) et les documents connexes (RPJPM [plan quinquennal de développement local], RKPD [plan annuel de développement de la localité], Prolegda [Programme local de législation], KUA, Bilan financier, PPAS), PPAS)
- 2) Les données sur la tenue des réunions de coordination
- 3) Les données sur les visites des commissions du DPRD dans les arrondissements/villes dans le cadre de la coordination 2007
- 4) Le rapport d'audit BPK
- 5) Les statistiques régionales (population totale, nombre de personnes vivant dans la pauvreté, taux de chômage, PDRB, coefficient de Gini, indice des prix, statistiques sanitaires, statistiques sur l'éducation et données statistiques relatives à l'économie locale).

Les données recueillies auprès d'autres domaines ne sont, en règle générale, pas sous forme de données objectives, mais davantage sous formes de renseignements obtenus à partir des entrevues. Les données objectives qui doivent être collectées dans ce domaine concernent en général les rapports financiers et les rapports d'activités des OSC (Organismes De Société Civile).

Le tableau suivant (**Tableau 2.1**) présente les sources et les types de données qui seront collectées. Dans ce tableau on peut voir que pour le domaine de la bureaucratie, en plus de la collecte des données objectives, il y aura également des entrevues menées auprès de personnes bien informées (WIPS) pour creuser davantage les aspects liés aux indicateurs retenus. D'autre part, pour les

données hors du domaine de la bureaucratie, la collecte des données se fera davantage par le biais d'entretiens.

Tableau 2.1. Sources et types de données

No.	Domaine	Source des données	Objectif	WIP	
1.	Bureaucratie	BPS	√		
		Bureau de la Santé	√	√	
		Bureau de l'éducation	√	√	
		Bureau des affaires sociales	√	√	
		Bureau des travaux publics	√	√	
		Bureau de collecte des recettes	√	√	
		Bureau de la main d'œuvre	√	√	
		Kesbanglinmas (Office de l'unité nationale et de la Protection sociale)			√
		Agence de planification de la localité	√	√	
		BKPM	√	√	
		Secrétariat provincial	√	√	
		BPK	√		
		BPKP	√		
Bureau fiscal	√	√			
2.	DPRD	Secrétariat du DPRD	√	√	
		Commissions dans DPRD		√	
3.	Société civile	Gestion des CSO	√	√	
4.	Société économique	Chambre de commerce de la localité (Kadinda)		√	
		Gapensi		√	
		HIPMI		√	
5.	Universitaires/observateurs	Enseignants, chercheurs		√	
6.	Media	Journalistes		√	

Pour que les données et informations obtenues proviennent des bonnes personnes, les informateurs sélectionnés doivent répondre à certaines conditions préalables ou critères établis. Les exigences pour les informateurs ont généralement trait à leur niveau de compréhension ou d'implication des

indicateurs de l'indice. Ces exigences sont précisées dans le **tableau 2.2.** ci-après

Tableau 2.2. Informateurs et exigences pour les informateurs

Informateurs	Informateurs/exigences pour les informateurs
Bureaucrates (11 personnes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Secrétariat provincial (Section des relations publiques) 2. Bappeda (Sections de Planification et suivi-évaluation) 3. Chef du Bureau de l'éducation 4. Chef du Bureau de la santé 5. Chef de l'administration des travaux publics 6. Chef du Bureau des affaires sociales 7. Chef du Bureau du Kesbanglinmas 8. BKPM 9. Bureau de collecte des recettes 10. Bureau fiscal 11. Bureau de la main d'œuvre
DPRD (5 personnes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Commission pour le bien-être des gens 2. Commission de l'économie/industrie/commerce 3. Commission du budget et des dépenses de la collectivité (APBD) 4. Commission des affaires politiques 5. Secrétariat du DPRD
militants du CSO (5 personnes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impliqués dans le plaidoyer du gouvernement provincial/DPRD 2. Ont été invitées ou eu une audience avec le gouvernement provincial/DPRD pour partager leurs points de vue 3. Ont une base et travaillent dans la province concernée
Société économique (3 personnes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chambre de commerce provincial (Kadinda) 2. Gapensi de la province 3. HIPMI de la province
Universitaires/observateurs (5 personnes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sont devenus des personnes ressources sur des questions liées au gouvernement provincial et DPRD 2. Ont été invités ou ont fait une collaboration avec le gouvernement provincial/DPRD en relation avec leur domaine ou secteur d'activité
Journalistes (3 personnes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Au cours des 2 dernières années, travaillent ou ont travaillé dans le bureau qui aborde des questions liées au gouvernement, DPRD, l'économie 2. Proviennent de la plupart des grands médias de la province

Chapitre 3

INSTRUMENTS ET DIRECTIVES POUR REMPLIR LES INSTRUMENTS

Trois instruments seront utilisés pour la collecte de données, à savoir le formulaire de données objectives, les directives pour les entrevues des WIPS et les directives pour des entrevues complémentaires.

A. Formulaire de données objectives (Formulaire-A1 à A3)

Le formulaire à remplir pour la collecte des données se compose de documents des institutions pertinentes (données objectives). Il existe 3 types de formulaires, conformément avec le type de données dans la zone cible. Le Formulaire-A1 pour le gouvernement, le Formulaire-A2 pour la bureaucratie, et le Formulaire-A3 pour la société civile et la société économique. Le formulaire se compose d'un code indicateur, d'indicateurs (dont la définition), les données à recueillir, le score et la référence.

Exemple de formulaire

No.	Code	Indicateur	Elément	Donnée	Score	Référence
1.	C1A1	Présence ou absence d'audits ponctuels des bilans financiers des 3 plus grandes OSC travaillant dans le domaine de l'autonomisation des collectivités	Vérification du rapport financier de l'OSC 1 Vérification du rapport financier de l'OSC 2 Vérification du rapport financier de l'OSC 3	Présence/Absence Présence/Absence Présence/Absence	1 = aucun audit financier pour aucune des trois OSC 2 = une seule OSC a un audit financier 3 = seules deux OSC ont un audit financier 4 = les trois OSC ont un audit financier	

Les données sont détaillées en éléments de données pour permettre l'observation plus précise de chaque point. Les données aideront les chercheurs à faire l'évaluation pour chaque unité de mesure. Par exemple, les données relatives aux «audit financier des trois plus grandes ONG/OSC travaillant dans le domaine de l'autonomisation des collectivités, faites par des contrôleurs officiels sont élaborées en «(1) trois plus grandes OSC et (2) audit financier effectué par les trois plus grandes OSC». Les informations obtenues dans la colonne "élément" seront expliqués dans la colonne de données. Par exemple, l'élément «trois plus grandes OSC» sera précisé en mentionnant le nom des OSC pouvant être classées parmi les plus grandes, par exemple (1) CSO "A", (2) CSO "B", et (3) CSO "C". La colonne de données sera remplie avec le résultat de l'observation sur la présence/l'absence d'un l'audit financier commandé par les trois plus grandes OSC concernées.

Les informations de la colonne de données seront ensuite utilisées pour remplir la colonne de score. La valeur du score sera ensuite utilisée dans le traitement des données pour calculer l'indice.

Pour plusieurs indicateurs, les éléments collectés seront sous forme de chiffres, par exemple, le taux de chômage. Dans ce cas, les chiffres devront être répertoriés en tant que "données d'origine" Il sera également possible de faire un calcul simple en utilisant la formule fournie.

Il convient de rappeler qu'il est **obligatoire** de remplir la colonne de référence pour faciliter le suivi des données Ce point est important pour veiller à ce que les données obtenues proviennent réellement des bonnes sources et que les chiffres soient vérifiables.

B. Directives pour les entretiens des WIPS (Formulaire-B)

Les directives pour les entretiens des WIPS servent à interroger plusieurs personnes qui répondent aux exigences décrites dans le chapitre précédent. Ces directives contiennent un certain nombre d'indicateurs à poser aux WIPS.

Les directives contiennent le code indicateur, l'indicateur, les questions qui seront posées aux WIPS et les réponses. La colonne de droite contient la conclusion des réponses de l'informateur. Les questions doivent être adressées de façon à obtenir ces réponses. Dans la dernière colonne, la colonne de résumé des réponses/motifs, les raisons des réponses de l'informateur ou un résumé de son intervention devront être inclus.

Les questions contenues dans ces directives ne sont fournies qu'à titre indicatif et sont minimales. Cela signifie que les chercheurs peuvent ajouter d'autres questions pertinentes ou procéder à un sondage pour déceler des réponses de l'informateur.

Exemple de questions pour les entretiens avec les WIP

No.	Code	Indicateur	QUESTION	REPONSE	RESUME DES REPONSES/MOTIFS
3	G3A1	Niveau d'application des fonctions de contrôle du DPRD du gouverneur	<p>1. L'une des fonctions de DPRD est d'exercer un contrôle sur le fonctionnement du gouvernement de la province. Quelle est votre opinion à propos de cette fonction de contrôle du DPRD? A t-elle été mise en œuvre, ou pas encore?</p> <p>2. Si elle a déjà été mise en œuvre, quelle est la qualité de la fonction de contrôle? Le DPRD a-t-il exercé sa fonction de contrôle de manière objective?</p>	<p>A été mis en œuvre N'a pas encore été mis en œuvre</p> <p>1 = pas de fonction de contrôle</p> <p>2 = une fonction de contrôle, mais faible objectivité</p> <p>3 = fonction de contrôle, objectivité moyenne</p> <p>4 = fonction de contrôle, objectivité élevée</p>	

C. Directives pour des entretiens complémentaires (Formulaire-D)

Au moment d'interroger les WIPS, il vous sera nécessaire de poser des questions sur les indicateurs de gouvernance (formulaire B), mais aussi d'autres questions du questionnaire (formulaire D). Le questionnaire contient un certain nombre de questions liées à des situations concernant la politique, la sécurité et le service public dans votre province. Vous pourrez interviewer votre informateur en lui lisant cette liste de questions ou en lui remettant directement et lui laisser répondre ses réponses tout seul. Veuillez vous assurer d'avoir une réponse pour chacune des questions.

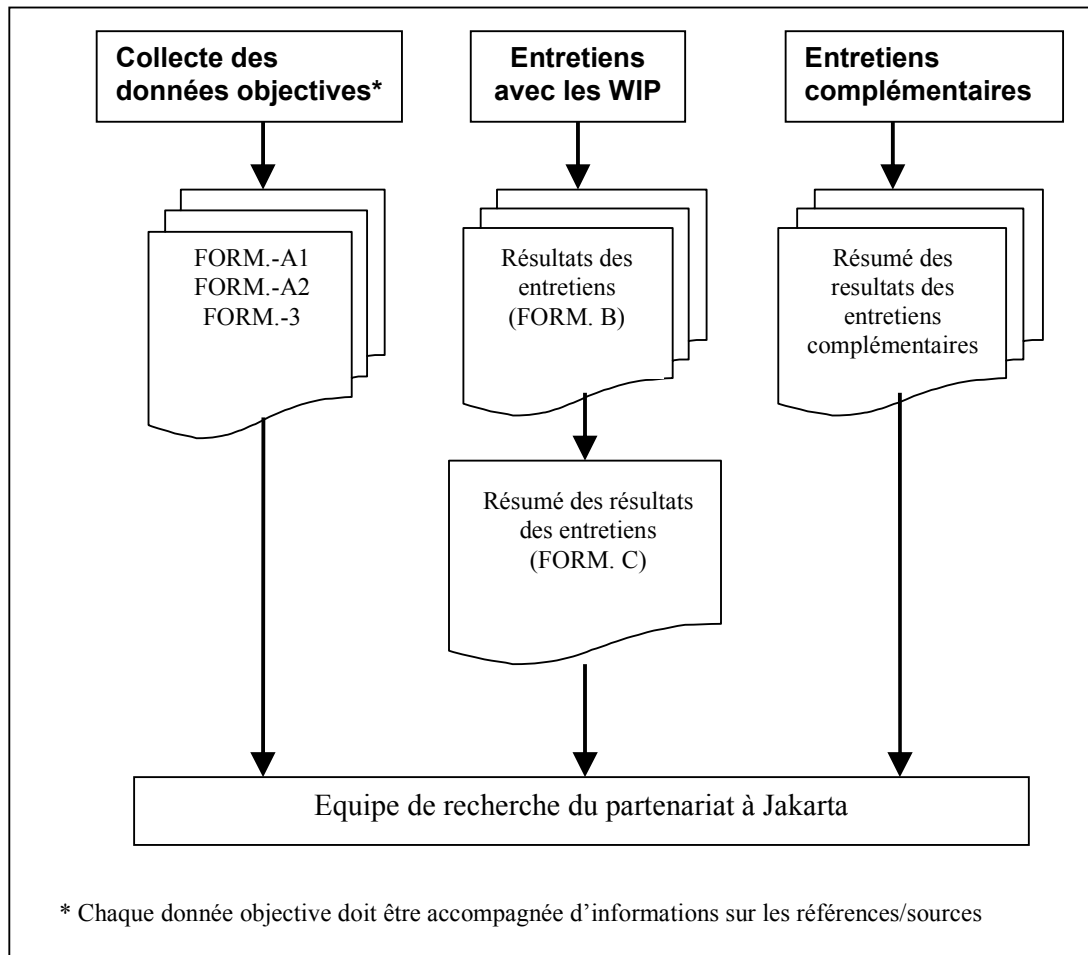
D. Flux de collecte de données

Pour faciliter le contrôle et la rendre systématique, la collecte des données se fera selon le flux suivant:

1. Les données obtenues grâce à la collecte de données objectives, venant de bureaux du gouvernement provincial seront inscrits dans les formulaires A1 à A3. Il faut garder à l'esprit que toutes les données objectives recueillies **DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNEES DES SOURCES** (le titre, les institutions qui produisent les données, année, page, etc.) Pour certains indicateurs, les données objectives devront être **calculées selon une formule simple** qui a été fournie.
2. Le résultat des entretiens avec les WIPS doit être entré dans chaque Guide d'entretien (Formulaire-B). Dans chaque province 32 WIPS seront interviewés. Le résultat de l'entrevue sera récapitulé dans le Formulaire-C (résumé des résultats d'entrevues).
3. Pour le Formulaire-D, les questionnaires seront photocopiés en fonction du nombre total de WIPS. Ainsi, 1 questionnaire et sa feuille de réponses seront utilisés comme guide du WIP concerné. Dans ce cas vous aurez seulement besoin de remplir les réponses choisies par le WIP interrogé (en mettant une croix ou en entourant la réponse d'un cercle).

Tous les formulaires (de A1 à D) entièrement complétés doivent être apportés à l'atelier de recherche qui aura lieu du 20 au 21 Septembre 2008.

Image 3.1. Flux de collecte de données



Chapitre 4

GESTION ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

A. Gestion de la mise en œuvre

L'étude sera mise en œuvre par une équipe composée: d'un chef d'équipe, de 2 consultants en recherche, de 2 coordonnateurs pour les chercheurs, d'un assistant de recherche, d'un assistant financier et administratif, et de 33 chercheurs provinciaux. Les tâches de chaque poste sont précisées ci-dessous:

Chef d'équipe

- Responsable de l'étude dans son ensemble
- Répartir les ressources aussi efficacement que possible
- Coordonner l'ensemble de la collecte des données
- Mener la mise au point des instruments de recherche
- Mener la formation des chercheurs provinciaux
- Superviser le travail des chercheurs et des enquêteurs sur le terrain
- Superviser le travail sur le terrain si nécessaire
- Jouer un rôle de premier plan dans la rédaction du rapport

Consultant de recherche

- Etre impliqué dans la mise au point des instruments de recherche
- Etre impliqué dans la formation des chercheurs provinciaux
- Effectuer une supervision sur le terrain si nécessaire
- Assurer la vérification des résultats de la recherche sur la province
- Traiter les données

Coordonnateur régional des chercheurs

- Coordonner la collecte de données pour chaque domaine
- Etre impliqué dans la mise au point des instruments de recherche
- Etre impliqué dans la formation des chercheurs provinciaux
- Effectuer une supervision sur le terrain si nécessaire
- Examiner la qualité des données fournies par les chercheurs provinciaux
- Vérifier le rapport préparé par des chercheurs

Chercheur provincial

- Participer à la collecte de données sur la formation à Jakarta
- Trouver des informateurs et des institutions conformes aux directives
- Mener des entrevues et recueillir des données
- Procéder à la collecte de données secondaires
- Entrer les données recueillies dans les formulaires préparés
- Envoyer les données recueillies pour l'équipe de partenaires à Jakarta
- Participer à un atelier à Jakarta pour la rédaction du rapport
- Préparer un profil général de la province
- Rédiger les résultats de la recherche provinciale après avoir reçu les données traitées par l'équipe d'experts du partenariat

B. Calendrier d'exécution

Le calendrier de recherche est le suivant:

Activité	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
Formation																		
Préparation/recrutement																		
Collecte des données sur le terrain																		
Traitement de données et notation																		
Atelier																		
Analyse et rédaction du rapport																		
Révision du rapport																		
Lancement																		

Annexe 1. Indicateurs fondés sur les domaines

GOUVERNEMENT/BUREAUX POLITIQUES

No.	Code	Indicateurs
1.	G1P1	Nombre moyen de programmes de développement proposés pour le quartier pris en compte dans les résultats de la Réunion sur la planification du développement (Musrenbang) dans la province
2.	G1P2	Qualité des auditions publiques dans les DPRD dans la délibération de la réglementation provinciale.
3.	G1A1	Correspondance entre les priorités de développement dans l'APBD provincial (budget) et le RPJMD provincial (planification de développement à moyen terme).
4.	G1A2	Nombre de lois adoptées, comparé au nombre de programmes de législation de la localité (en%).
5.	G1A3	Rapport de l'APBD révisé comparé au l'APBD sans changements dans les hypothèses de base, les situations d'urgence et les changements de politique nationale.
6.	G1T1	Réglementation de la localité et réglementation du gouverneur pouvant être entièrement consultée en ligne
7.	G1I1	Durée de temps pour promulguer la réglementation du Gouverneur pour exécuter la réglementation de la localité
8.	G1I2	Moyenne de temps pour aboutir à une réglementation au sein de la DPRD l'année dernière (____ jours)
9.	G1E1	Nombre de réglementations de la localité initiées par la DPRD par an
10.	G2P1	Qualité des auditions publiques visant à discuter du projet de l'APBD
11.	G2F1	Répartition du budget de l'APBD pour la santé (dépenses hors fonctionnaire) par habitant divisée par l'indice des prix
12.	G2F2	Répartition dans l'APBD pour l'éradication de la pauvreté par habitant par rapport à l'indice des prix
13.	G2F3	Répartition de l'APBD pour le secteur de l'éducation par habitant par rapport à l'indice des prix
14.	G2A1	Rapidité à la promulgation de la réglementation locale sur les APBD
15.	G2T1	Publication du Kua (<i>Kebijakan Umum Anggaran</i> ou Politique générale du budget), notes

		financières et PPAS (<i>Prioritas dan Plafon Anggaran Sementara</i> ou priorités et plafonnement temporaire du Budget) - En ligne
16.	G2T2	Publication en ligne de l'APBD de la province
17.	G2T3	Publication en ligne de la réglementation de la localité de l'APBD de la province
18.	G2T4	Publication en ligne de l'utilisation de l'APBD
19.	G2I1	Ratio entre les dépenses pour fonctionnaires et dépenses publiques
20.	G2E1	Croissance de PDRB/habitant
21.	G2E2	Taux de pauvreté
22.	G2E3	Taux de chômage ouvert
23.	G2E4	Ecart de revenu
24.	G3P1	Réunions de coordination du développement entre le gouverneur, les chefs d'arrondissement et les maires de grandes villes planifiées régulièrement
25.	G3P2	Réunions de coordination du développement entre le gouverneur et les intervenants planifiées régulièrement.
26.	G3F1	Niveau de discrimination en termes de coordination par le gouverneur avec les arrondissements/villes
27.	G3A1	Niveau d'application du contrôle des fonctions du DPRD sur le gouverneur
28.	G3A2	Rapports des visites sur le terrain du Gouverneur
29.	G3A3	Rapports des visites sur le terrain du député de la localité (DPRD)
30.	G3T1	Accès du public à l'information sur les résultats des réunions de coordination entre le gouverneur et les arrondissements/villes
31.	G3T2	Accès du public à l'information sur les résultats des réunions de coordination entre le gouverneur et le DPRD
32.	G3E1	La présence ou l'absence d'accords ou le programme de travail des réunions de coordination entre le gouverneur et les chefs d'arrondissement/maires
33.	G3E2	La présence ou l'absence d'accords ou le programme de travail des réunions de coordination entre le gouverneur et le DPRD

BUREAUCRATIE

No.	Code	Indicateurs
1.	B1P1	Bureau de griefs de collectivité (<i>Unité Pelayanan Pengaduan Masyarakat/UPPM</i>) dans le Bureau provincial de collecte des recettes (Dispenda)
2.	B1F1	La présence ou l'absence de discrimination dans l'application de la taxe.
3.	B1A1	Opinion de l'audit du BPK à l'APBD provinciale
4.	B1T1	L'accès du public aux états financiers détaillés des recettes provinciales.
5.	B1T2	Publication des états financiers de la localité.
6.	B1E1	Pourcentage du budget annuel de la Dispenda provinciale consacré à la réalisation du PAD (recettes de la localité)
7.	B2P1	Bureau des griefs des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'éradication de la pauvreté.
8.	B2P2	La présence de la direction de la santé, du bureau de l'éducation et du conseil d'éradication de la pauvreté.
9.	B2F1	Pourcentage des naissances assurées médicalement (médecins et sages-femmes) par rapport au nombre total des naissances.
10.	B2F5	Part du budget garantissant des crédits aux PME.
11.	B2A2	Opinion de l'audit du BPK à l'APBD provinciale
12.	B2T1	Accès à l'information sur les programmes gouvernementaux et le service public dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'éradication de la pauvreté.
13.	B2I1	Ratio de budget pour les dépenses de fonctionnaires (<i>frais généraux</i>) et budget du programme provincial.
14.	B2E2	Score de l'indice de Développement humain
15.	B3P1	Forums ponctuels entre le gouvernement provincial et la collectivité afin de renforcer le

		climat des investissements, créer des emplois et autonomiser l'économie de la population.
16.	B3F1	Taux de traitement non discriminatoire à l'endroit des investisseurs
17.	B3A1	Instruments de contrôle des investissements par le BKPM
18.	B3T1	Accès aux réglementations sur les investissements dans la province
19.	B3I1	Service pour les activités liées à l'investissement
20.	B3E1	Croissance des investissements

SOCIÉTÉ CIVILE

No.	Code	Indicateurs
1.	C1P1	Soutien dans le processus de formulation de la réglementation de la localité et réglementation du gouverneur
2.	C1P2	Niveau de suivi de la collectivité quant à l'application du projet remporté par l'appel d'offres
3.	C1F1	Présence/absence de discrimination sur les questions et les objectifs des OSC en matière de plaidoyer
4.	C1F2	Présence/absence de discrimination de questions ciblées par les médias locaux
5.	C1A1	Présence/absence d'audits financiers ponctuels pour les 3 plus grandes OSC travaillant dans le domaine de l'autonomisation des collectivités
6.	C1A2	Correspondance entre les programmes des OSC et les questions de priorité (responsabilisation du programme)
7.	C1A3	Correspondance entre les nouvelles dans les médias locaux et les faits dans le domaine
8.	C1T1	Publication des rapports financiers annuels des 3 plus grandes OSC travaillant dans le domaine de l'autonomisation des collectivités.
9.	C1T2	Publication des rapports annuels des 3 plus grandes OSC travaillant dans le domaine de l'autonomisation des collectivités.
10.	C1I1	Rapport entre les coûts d'exploitation (frais généraux) et les coûts afférents du programme

11.	C1E1	Faible perception de la corruption.
12.	C1E2	Perception de la satisfaction de la collectivité quant à la prestation des services publics.
13.	C1E3	Niveau de participation politique des femmes.

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE

No.	Code	Indicateurs
1.	E1P1	Niveau de participation à des appels d'offres du gouvernement pour le nombre d'entreprises éligibles
2.	E1P2	Forum du service de construction opérationnel
3.	E1F1	Egalité des chances dans la participation aux appels d'offres gouvernementaux pour les entreprises ayant des qualifications comparables.
4.	E1F2	Présence/absence de corruption dans les projets d'appel d'offres du gouvernement
5.	E1A1	Conformité des entreprises à payer leurs impôts selon la réglementation en vigueur dans la mise en œuvre des services de travaux effectués dans le cadre d'appels d'offre du gouvernement
6.	E1A2	Conformité des sociétés à travailler selon la réglementation dans l'exécution des projets du gouvernement. Notamment, les coûts de main d'œuvre répondent aux normes du salaire minimum (UMR)
7.	E1T1	Accès du public à l'examen détaillé des ébauches de projets
8.	E1I1	Achèvement des projets du gouvernement conforme à l'échéancier arrêté
9.	E1E1	Qualité des projets gouvernementaux conforme aux spécifications convenues

**FEUILLE DE CONTRÔLE DES
INDICATEURS**

Formula

No.	INDICATEURS	CODE	OBJECTIF	SOURCE DES DONNÉES
	GOVERNEMENT			
	PARTICIPATION			
4	Réunions de coordination de développement entre le gouverneur et chefs d'arrondissement planifiées régulièrement	G3P1	V	Secrétariat provincial (procès-verbaux des réunions, rapports, etc), coupures de journaux
	ÉQUITÉ			
9	Niveau de discrimination du gouverneur envers les arrondissements/villes	G3F1	V	Secrétariat provincial (procès-verbaux des réunions, rapports, etc)
	RESPONSABILISATION			
10	Correspondance entre les priorités du développement dans l'APBD et le RPJMD	G1A1	V	Les priorités provisoires et le plafonnement temporaire du Budget (PPAS), l'APBD provincial révisé; les notes financières sur les RAPBD; RPJMD
11	Exécution de la réglementation locale adoptée, par rapport au nombre de programmes de législation de la localité	G1A2	V	Secrétariat provincial (par exemple: pièce-jointe à la lettre du Secrétariat provincial)
13	Rapidité de promulgation de la réglementation de la localité sur l'APBD	G2A1	V	Secrétariat provincial
15	Rapports des visites sur le terrain du Gouverneur	G3A2	V	Secrétariat provincial (procès-verbaux des réunions, rapports, etc), coupures de journaux
16	Rapports des visites de terrain des membres du DPRD	G3A3	V	Secrétariat provincial (procès-verbaux des réunions, rapports, etc), coupures de journaux
	TRANSPARENCE			
17	Présence/absence de publication des règlements locaux et réglementations du gouverneur pouvant être consultées entièrement sur le web	G1T1	V	Clair
18	Publication du Kua (<i>Kebijakan Umum Anggaran</i> ou Politique générale du budget), notes financières et PPAS (<i>Prioritas dan Plafon Anggaran Sementara</i> ou priorités et plafonnement temporaire du Budget) - En ligne	G2T1	V	Clair
19	Publication en ligne de l'APBD de la province	G2T2		Clair
20	Publication en ligne de la réglementation du gouverneur sur l'APBD provincial	G2T3	V	Clair

21	Publication en ligne de l'utilisation de l'APBD	G2T4	V	Clair
22	Accès du public aux informations relatives aux réunions de coordination entre le gouverneur et les arrondissements/villes	G3T1	V	Secrétariat provincial (procès-verbaux des réunions, rapports, etc)
23	L'accès du public aux informations relatives aux réunions de coordination entre le gouverneur et le DPRD	G3T2	V	Secrétariat provincial (procès-verbaux des réunions, rapports, etc)
	EFFICACITÉ			
25	Temps moyen d'exécution de la réglementation de la localité de la DPRD pour l'année dernière	G1I2	V	DPRD
	EFFICACITÉ			
27	Nombre de réglementations de la localité initiées par la DPRD par an	G1E1	V	DPRD
32	La présence ou l'absence d'accords ou de programme de travail lors des réunions de coordination entre le gouverneur et les chefs d'arrondissement/maires	G3E1	V	Secrétariat provincial
33	La présence ou l'absence d'accords ou le programme de travail des réunions de coordination entre le gouverneur et le DPRD	G3E2	V	Secrétariat provincial
	BUREAUCRATIE			
	PARTICIPATION			
34	Bureau de griefs de collectivité (<i>Unité Pelayanan Pengaduan Masyarakat/UPPM</i>) dans le Bureau provincial de collecte des recettes (Dispenda)	B1P1	V	Bureau provincial Dispenda
35	Bureau des griefs des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'éradication de la pauvreté.	B2P1	V	Bureaux gouvernementaux provinciaux compétents
36	La présence de la direction de la santé, du bureau de l'éducation et du conseil d'éradication de la pauvreté.	B2P2	V	Décret relatif à la mise en place de chaque conseil
37	Occurrence ponctuelle de forums entre les gouvernements locaux et la collectivité dans un effort visant à renforcer le climat d'investissement de la localité.	B3P1	V	Renseignez-vous auprès de plusieurs sources, notamment le BKPM
	ÉQUITÉ			
40	Part du budget garantissant des crédits aux PME.	B2F5	V	La coopérative, les bureaux des petites et moyennes entreprises au niveau provincial
	RESPONSABILISATION			
42	L'opinion d'audit du BPK à l'APBD provinciale sur le plan des recettes	B1A1	V	Secrétariat provincial
43	L'opinion d'audit du BPK à l'APBD provinciale sur le plan des dépenses	B2A2	V	Secrétariat provincial
44	Instruments de contrôle des investissements par le BKPM	B3A1	V	Secrétariat provincial
	TRANSPARENCE			

45	L'accès du public aux états financiers détaillés des recettes provinciales.	B1T1	V	Sites web, etc. qui peuvent être consultés par le public
46	Publication des états financiers de la localité.	B1T2		Sites web, etc. qui peuvent être consultés par le public
47	Accès à l'information sur les programmes gouvernementaux et le service public dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'éradication de la pauvreté.	B2T1	V	Lieux faciles d'accès par le public
48	Accès à la réglementation sur les investissements dans la province	B3T1	V	Sites web, etc. qui peuvent être consultés par le public
	EFFICACITÉ			
51	Service pour l'administration des investissements	B3I1	V	BKPMMD
	EFFICACITÉ			
52	Pourcentage du budget annuel de la Dispenda provinciale consacré à la réalisation du PAD (recettes de la localité)	B1E1	V	
54	Croissance des investissements	B3E1	V	La province en chiffres
	SOCIÉTÉ CIVILE			
	RESPONSABILISATION			
59	Présence/absence d'audits financiers ponctuels pour les 3 plus grandes OSC	C1A1	V	ONG
	TRANSPARENCE			
62	Publication des rapports financiers annuels des 3 plus grandes OSC	C1T1	V	ONG
63	Accès du public aux rapports annuels des 3 plus grandes OSC	C1T2	V	ONG
	EFFICACITÉ			
64	Rapport entre les coûts d'exploitation et les coûts afférents du programme	C1I1	V	ONG
	EFFICACITÉ			
67	Niveau de participation politique des femmes.	C1E3	V	Secrétariat provincial du DPRD
	SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE			
	PARTICIPATION			